

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres du Conseil consultatif de
prévention du Sida**

A.Gt 23-03-1999

M.B. 02-12-1999

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 14 juillet 1997 portant organisation de la promotion de la santé en Communauté française, notamment l'article 8bis;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 décembre 1997 réglant la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif de prévention du Sida, notamment les articles 1^{er} et 2;

Vu les propositions des organes de gestion des institutions représentées,
Arrête :

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 mars 1999 :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil consultatifs de prévention du Sida, pour un terme de 5 ans prenant cours le 15 mars 1999 :

1° En qualité de représentants des Centres de référence Sida :

Mme D. Sondag;
M. N. Clumeck;
M. B. Vandercam.

2° En qualité de représentants des Centres locaux de promotion de la santé :

Mme A. Geraerts;
M. R. Bontemps;
M. J.C. Legrand;
M. N.T. Nguyen;
M. F. Paternoster;
Mme C. Deltombe-Peleeheid;
Mme M.-H. Mansart;
Mme M. Vassart;
M. G. Lekeu;
Mme M. Dimblon.

3° En qualité de représentants des organes actifs dans le domaine de prévention du Sida :

Mme N. Pacini;
Mme L. Pelosie;
Mme C. Cheront;
Mme M. Louhenapessy;
M. F. Delor;
Mme M. Galand;
Mme F. Hariga;
Mme D. Roynet.

4° En raison de leur expertise particulière dans le domaine du Sida :

M. P. Kayaert;
Mme M. Prevost;



M. M. Hubert.

5° En qualité de représentants du Gouvernement siégeant avec voix consultative :

Mme C. Leva;

M. D. Weerts.

Article 2. - Sont nommés respectivement président et vice-président du Conseil consultatif de prévention du Sida :

M. F. Delor;

Mme D. Sondag.

Article 3. - La Ministre-Présidente chargée de la Promotion de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 avril 1999.

Bruxelles, le 23 mars 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX